

Interpellation au sujet du recours déposé contre le décompte final des péréquations 2019 et au sujet de l'éventuelle retenue du paiement du 4^{ème} acompte de la facture pour la cohésion sociale 2021

Il y a de cela une année, le 10 novembre 2020, La Municipalité de Pully annonçait qu'elle avait déposé un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal contre le décompte final des péréquations, au nombre desquelles figurait la facture sociale pour 2019.

Une douzaine d'autres communes avaient déposé des recours similaires dans une action concertée.

Quelques semaines auparavant, le 30 septembre 2020, le conseil communal avait adopté une résolution invitant la Municipalité à sursoir au paiement du 4^{ème} acompte 2020 de la facture sociale. Cette résolution non contraignante pour l'exécutif a été suivie par la Municipalité qui n'a pas versé ce 4^{ème} acompte.

La présente interpellation porte dès lors sur les questions suivantes :

1. Quelle est l'état d'avancement de la procédure en cours devant la CDAP et quelle est la position prise par rapport au décompte final des péréquations pour 2020 ? Connaît-on à cet égard la position des autres communes ayant déposé des recours similaires en 2020 ?
2. La Municipalité envisage-t-elle à nouveau de sursoir au paiement du 4^{ème} acompte 2021 de la facture pour la cohésion sociale ?
Si oui, un nouveau vote par le Conseil communal d'une résolution l'invitant à le faire serait-il souhaitable ?
Si oui, dans quel délai ?

Merci pour votre attention

Pully, le 2 novembre 2021

Bertrand Yersin

Jean-Denis Briod